COMMUNE DE JONGNY

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN DES SECTEURS DE RESTRICTIONS

Dossier n° 2028

Version du 02.09.2025

PLAREL **LAUSANNE**

Approuvé par la Municipalité
Jongny, le
Syndique — Secrétaire
N. Pointet — B. Kaveh

Soumis à l'enquête publique
du au
Au nom de la Municipalité
Syndique — Secrétaire
N. Pointet — B. Kaveh

Adopté par le Conseil communal
Jongny, le
Présidente — Secrétaire

Approuvé par le Département compétent
du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal

Dangers naturels - secteurs de restrictions

- Secteurs de restrictions "inondations" A
- Secteurs de restrictions "inondations" B
- Secteurs de restrictions "chutes de pierres et de blocs" (CPB 1)
- Secteurs de restrictions fortes "chutes de pierres et de blocs" (CPB 2)
- Secteurs de restrictions "glissements de terrain superficiels spontanés"
- Secteurs de restrictions "glissements de terrain profonds permanents"

PLAN DES SECTEURS DE RESTRICTIONS

Echelle 1/2'500

2'554'000 2'554'500 2'554'800 2'555'000

1'148'500 1'148'000 1'147'500

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies par le bureau GEO SOLUTIONS ingénieurs SA à Vevey. Commande du 27 juin 2025.

Base cadastrale authentifiée par M. Nicolas Borgeaud, géomètre breveté à Vevey, le ..... Signature : .....